

19.476

**Parlamentarische Initiative  
SGK-S.****Gewährleistung  
der Ergänzungsleistungen  
ehemaliger Verdingkinder  
und Administrativversorgter****Initiative parlementaire  
CSSS-E.****Garantir aux anciens enfants  
placés de force et aux personnes  
placées par décision administrative  
le droit aux prestations  
complémentaires***Schlussabstimmung – Vote final*

Ständerat/Conseil des Etats 12.12.19 (Erstrat – Premier Conseil)  
 Nationalrat/Conseil national 16.12.19 (Zweitrat – Deuxième Conseil)  
Nationalrat/Conseil national 20.12.19 (Schlussabstimmung – Vote final)  
 Ständerat/Conseil des Etats 20.12.19 (Schlussabstimmung – Vote final)

**Bundesgesetz über die Aufarbeitung der fürsorgerischen Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen vor 1981 (Gewährleistung der Ergänzungsleistungen für Opfer von fürsorgerischen Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen vor 1981)**

**Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (Octroi de prestations complémentaires aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux antérieurs à 1981)**

*Abstimmung – Vote  
(namentlich – nominatif; 19.476/19958)*  
 Für Annahme des Entwurfes ... 196 Stimmen  
 (Einstimmigkeit)  
 (1 Enthaltung)

19.9002

**Mitteilungen der Präsidentin****Communications de la présidente**

**La présidente** (Moret Isabelle, présidente): J'en viens au départ de M. Michael Stempfel, qui quittera les Services du Parlement à la fin de l'année afin de relever un nouveau défi professionnel. M. Stempfel a rejoint le Centre de services du domaine Informatique et nouvelles technologies le 1er juillet 2013. Les membres de l'Assemblée fédérale et les collaborateurs des Services du Parlement ont pu, à de nombreuses reprises, compter sur son aide efficace et sur ses conseils avisés.

Parfaitement bilingue, M. Stempfel est venu en aide aux utilisateurs aussi bien francophones que germanophones. On ne compte pas le nombre de pannes d'ordinateurs, de dérangements téléphoniques et autres erreurs-système qu'il a résolues, y compris auprès de la présidente! Les contrôles réguliers et minutieux qu'il a effectués avec ses collègues de l'informatique ont permis de garantir le bon fonctionnement

des installations lors des sessions; je pense notamment aux dispositifs de vote, aux systèmes pour l'établissement des procès-verbaux ou encore aux appareils multifonctions. Notons aussi que M. Stempfel a régulièrement pris part à des projets dans lesquels il a apporté sa précieuse expertise.

La servabilité et l'amabilité de M. Stempfel ont été unanimement appréciées sous la Coupole, tout comme son professionnalisme, sa fiabilité et sa flexibilité. De par le dynamisme et la motivation dont il faisait preuve, on sentait chez M. Stempfel une véritable passion pour son métier et un esprit de service très marqué. Son engagement sans faille nous manquera beaucoup.

Je remercie M. Stempfel de son travail, de sa disponibilité et de son dévouement au service du Parlement et des députés, et lui adresse mes meilleurs voeux pour son avenir tant professionnel que privé! (*Standing Ovation; la présidente remet un bouquet de fleurs et une bouteille de vin à M. Stempfel*) J'espère que M. Nicolet a noté que M. Stempfel a reçu une bouteille de vin local! (*Hilarité*)

J'aimerais vous remercier toutes et tous pour votre engagement et votre efficacité lors de cette première session parlementaire de la nouvelle législature. Je remercie également les Services du Parlement, y compris les huissiers, qui nous ont beaucoup aidés durant cette session, et je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année!

*Schluss der Sitzung und der Session um 09.35 Uhr  
Fin de la séance et de la session à 09 h 35*

**Anfragen**

*Anfragen nach Artikel 125 Absatz 5 des Parlamentsgesetzes werden im Rat nicht behandelt; sie sind mit der schriftlichen Antwort des Bundesrates erledigt.*

**Questions**

*Les questions au sens de l'article 125 alinéa 5 de la loi sur le Parlement ne sont pas traitées au conseil; elles sont réputées liquidées lorsque le Conseil fédéral y a répondu par écrit.*